

La lutte continue : le droit de vote des jeunes et des étrangers

Conférence-débat à l'initiative de l'ASTI au Cerclé Cité, le 8 janvier 2020

Intervenants : Michel Pauly, historien, Université du Luxembourg

Natalie Silva, bourgmestre de Larochette, membre militante du CSV

Mike de Waha, chargé de direction du CGJL, d'Jugendkonferenz

Ana Barreiro, multiplicateur au CEFIS, Centre d'études et de formations interculturelles et sociales.

Dans le cycle des conférences-débats organisées à l'occasion de ses 40 ans d'existence et de combats l'ASTI avait rassemblé un panel de personnes impliquées à un titre ou un autre dans une problématique politique éminemment luxembourgeoise – le droit de vote, que ce soit celui du peuple tout court, sans distinction de revenus ou de patrimoine, des femmes, des étrangers ou des jeunes. La conférence-débat eût lieu dans un hémicycle bondé et en supplément aux contributions des intervenants, les apports du public furent nombreux et fort à propos.

Michel Pauly, professeur-chercheur à l'Université de Luxembourg fit un historique de l'avènement du droit de vote accordé à tous - femmes comprises - par la loi du 16 octobre 1919. La période fut celle de tous les dangers pour la monarchie qui avait été sur le point de tomber en disgrâce populaire et qui fut sauvée, en partie, grâce à l'intervention de troupes dépêchées sur place par la Troisième République française. La République qui vient au secours d'une monarchie qui menace de tomber : nous noterons que l'Histoire sait, à l'occasion, manier l'ironie. Avec toutes les péripéties dont Michel Pauly se fit le comptable et le chroniqueur malicieux, les dispositions légales autour du droit de vote ne manquèrent jamais de réapparaître comme objets de débat, de luttes et de joutes parlementaires et ce jusqu'au jour d'aujourd'hui. Le calamiteux référendum du 7 juin 2015, qui eût comme résultat un rejet massif de la part des résidents luxembourgeois d'une timide proposition de partage du pouvoir législatif avec une partie des résidents non-luxembourgeois, exclut pour le moment toute reprise utile du débat.

Il reste que ce type de lutte demeure une lutte idéologique qui oppose la mise en avant et l'instrumentalisation de facteurs d'exclusion et la volonté démocratique de partage, l'intolérance, la petitesse d'esprit et la générosité et l'humanisme. Notre époque est marquée au fer rouge par la possibilité qu'offrent les réseaux de communication soi-disant sociaux de rassembler autour d'idées et de projets délétères des personnes influençables, d'en arriver à une *Mobbildung* virtuelle qui peut, à l'occasion, sortir de sa virtualité et devenir un danger pour les institutions et la démocratie. Les exemples, actuellement, abondent, Les élections américaines et les discussions et mensonges autour du Brexit sont

les exemples plus que parlant, tout comme, à l'échelle grand-ducale, le navrant Nee 2015 récupéré depuis par l'ADR.

Aux yeux de certains et certainement à ceux de l'auteur de ces lignes il appartient à l'appareil législatif d'aller, dans certains cas, au-delà des aspirations populaires et, tout en essayant de suffire au mandat donné par l'électeur, de faire, dans l'intérêt du bien commun, œuvre de progressisme social. Aurait-on pu abolir en France, en 1981, la peine de mort si un référendum avait eu lieu ? Non, sans nul doute, et ceci malgré le fait que la France ait été à l'époque le seul pays de la CEE à procéder encore à des exécutions et le seul au monde à utiliser la guillotine.

La présence d'acteurs de la société civile, comme le CEFIS, la Jugendkonferenz, l'ASTI, les activités de ces entités et de maintes autres non citées mais toutes aussi utiles le 8 janvier au Cercle Cité, tout comme la présence et l'engagement de personnalités de la vie politique et publique témoignent de la volonté de ceux qui ont à cœur de continuer la lutte pour l'équité, contre l'injustice et les inégalités. Ce combat n'est certainement pas terminé mais qu'il demeure gagnable.

Jean-Louis Schlessler

Membre du Conseil d'administration de l'ASTI